

209C0824
FR0010263202-PA21

10 juin 2009

Adhésion à une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

PAREF
(Euronext Paris)

Il est rappelé que le 27 octobre 2005, un pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert a été conclu entre la société Parfond (1), la société Bielle (1), la société Anjou Saint Honoré (1), Monsieur Hubert Lévy-Lambert, Monsieur Guillaume Lévy-Lambert, la société Gesco, la société SL1, Monsieur Jean-Louis Charon, la société L'œil écoute, et la société Madar. Les sociétés MO 1, Parunion (2) et Saffia ont ensuite adhéré audit pacte le 17 novembre 2005, concomitamment à leur entrée au capital de la société PAREF (3).

Par courrier du 25 mai 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un acte d'adhésion audit pacte, signé le 30 avril 2009 par la société par actions simplifiée Picard (4), qui reconnaît être soumise, en qualité d'actionnaire de PAREF, à l'intégralité des stipulations du pacte, bénéficiant ainsi des mêmes droits et obligations que les parties au pacte d'actionnaires initial.

Les parties au pacte détiennent, au 30 avril 2009, 514 542 actions PAREF représentant 869 815 droits de vote, soit 52,78% du capital et 63,62% des droits de vote de cette société (5), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits vote	% droits de vote
Anjou Saint Honoré (1)	127 033	13,03	204 027	14,92
Parfond (1)	131 821	13,52	227 649	16,65
Bielle (1)	22 767	2,34	42 293	3,09
Hubert Lévy-Lambert	750	0,08	1 312	0,10
Guillaume Lévy-Lambert	5 334	0,55	10 668	0,78
Sous-total famille Lévy-Lambert	287 705	29,51	485 949	35,54
Gesco SA (6)	108 107	11,09	189 187	13,84
SL1 (7)	13 886	1,42	22 586	1,65
Jean-Louis Charon	6 666	0,68	13 332	0,98
L'œil Ecoute (8)	100	0,01	200	0,01
Madar (9)	11 743	1,20	23 486	1,72
Saffia Ltd. (10)	9 425	0,97	9 425	0,69
M.O.1 (11)	74 790	7,67	121 410	8,88
SAS Picard (4)	2 120	0,22	4 240	0,31
Total pacte	514 542	52,78	869 815	63,62

Les autres dispositions du pacte relatives notamment au droit de priorité, au droit de cession proportionnelle et à l'absence d'une action de concert, demeurent inchangées.

-
- (1) Contrôlée par la famille Lévy-Lambert.
 - (2) La société Parunion a fait l'objet d'une liquidation en 2008.
 - (3) Cf. D&I 205C2241 du 23 décembre 2005.
 - (4) Société contrôlée par Monsieur Jean-Jacques Picard.
 - (5) Sur la base d'un capital composé de 974 814 actions représentant 1 367 214 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (6) Société à responsabilité limitée contrôlée par la famille Joseph.
 - (7) Société civile immobilière détenue à 99% par Stéphane Lipski.
 - (8) Société à responsabilité détenue majoritairement par Armelle Vairet, également gérante.
 - (9) Contrôlée à 99% par Monsieur Raoul Madar.
 - (10) Contrôlée à 80% par Garret Kelleher.
 - (11) Société détenue à plus de 50% par la société anonyme Pleiade.